



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Déclaration de la CBDDH sur l'annulation de l'autorisation de l'organisation d'une conférence internationale « CONNECT AFRICA CONFERENCE 2023 »

La CBDDH a appris avec indignation la mesure prise par le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique portant annulation de la conférence qui était prévue du 15 au 17 septembre 2023.

1. Le gouvernement du Burundi à travers le ministère de l'intérieur avait donné l'autorisation de l'organisation d'une conférence internationale « CONNECT AFRICA CONFERENCE 2023 » en date du 28 août 2023 à New Creation Chuch.
2. La CBDDH constate que les motifs avancés comme quoi les organisateurs auraient utilisé abusivement l'autorisation reçue ne sont pas fondés car le ministère avait tous les moyens nécessaires pour vérifier l'état des choses. Par ailleurs, la mesure d'annulation a été prise la veille de la conférence alors que les organisateurs et les participants avaient déjà engagé des dépenses tous prêts à entamer les activités le lendemain. Ceci démontre que l'autorité de tutelle a pris une mesure hâtive sans se soucier de son impact sur les ressources déjà investies.
3. Cette mesure a eu des conséquences néfastes sur les organisateurs de la conférence et les participants venant de l'étranger mais a aussi terni l'image du Burundi en ce qui concerne l'ouverture de l'espace civique et la sécurisation des affaires.
4. La CBDDH rappelle aux autorités du Burundi que l'organisation des rassemblement publics est un droit reconnu par la Constitution de la République du Burundi et les autres instruments ratifiés par le Burundi. S'il y a des imperfections quelconques, des mesures de remédiation devraient être trouvées en concertation avec les concernés au lieu de prendre des mesures radicales préjudiciables aux droits humains, à l'économie du pays et aux bonnes relations avec les partenaires.
5. La CBDDH demande au gouvernement du Burundi :
 - ✓ De respecter le droit de rassemblement pacifique pour toute personne qui y aspire ;
 - ✓ De s'abstenir à prendre des mesures hâtives qui freinent des initiatives des individus et ternissent l'image du Burundi ;
 - ✓ De rester cohérent avec son initiative d'attirer les investisseurs étrangers et de la diaspora ;
 - ✓ D'indemniser les organisateurs de la conférence et les participants ayant voyage à partir de l'étranger pour le tort subi ;
 - ✓ D'infliger les sanctions aux saboteurs des politiques du gouvernement par des mesures maladroites et impopulaires.
 - ✓ De demander pardon aux organisateurs de la conférence, à tous les fidèles qui avaient fait le déplacement pour l'événement et aux services d'hôtellerie et tourisme qui avaient investi en préparation de l'évènement.

Pour la CBDDH
Eulalie Nibizi
Directrice exécutive